

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 8 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, GACHET Edith, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred, BASSO Philippe, JULLIEN Jean-Charles, FARCE Xavier.

EXCUSÉS : BRUNET Michel, GORRE Xavier (a donné procuration à GORRE Alfred), BÉTRANCOURT Brigitte (a donné procuration à BASSO Philippe).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GACHET Edith

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 7 mai 2022 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions. (BETRANCOURT Brigitte, GORRE Alfred et JULIEN Jean-Charles)

ORDRE DU JOUR

1. Modification des statuts de la 3CMA
2. Convention avec la 3CMA : groupement schémas directeurs eau et assainissement
3. Convention avec la 3CMA : groupement contrôle des poteaux incendie
4. Aide aux artisans et agriculteurs pour raccordement aux réseaux
5. Subvention Celti'cimes
6. Affouages 2022
7. Budget communal : décision modificative
8. Questions diverses

1 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

➤ **APPROUVE** les modifications des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan portant :

- Suppression des compétences optionnelles et ajout dans les compétences supplémentaires et facultatives,

- Ajout dans les compétences supplémentaires et facultatives de la compétence « Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 21-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » ;

2 – MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES – SCHÉMAS DIRECTEURS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

La mise en place du PLUi nécessite la mise à jour des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement qui ont plus de 10 ans, ce qui est le cas d'Albiez le Jeune. Le groupement de commandes permettra de bénéficier de tarifs plus avantageux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure de consultation sur appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés de services pour les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune d'Albiez le Jeune au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;
- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

3 – MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES – CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE

Les poteaux à incendie doivent être contrôlés tous les 5 ans. Le SDIS n'effectuant plus ces contrôles, il faut faire appel à un prestataire privé. Afin d'avoir de meilleurs prix, la 3CMA propose de faire un groupement de commandes..

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue la passation d'un marché de services pour le contrôle des poteaux incendie ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune D'Albiez le Jeune au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;
- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

4 - AIDE AUX ARTISANS ET AGRICULTEURS POUR RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX

M. le Maire expose qu'une demande d'aide au raccordement au réseau électrique ayant été déposée, la municipalité propose de réfléchir globalement à l'aide qu'elle peut apporter à une demande d'aide émanant d'un professionnel (artisan, agriculteur...) pour ses raccordements aux différents réseaux.

A l'origine de cette délibération, la demande du GAEC de CHAMPLAN en 2021 qui avait sollicité la municipalité afin d'obtenir une aide pour le raccordement du bâtiment agricole au réseau électrique.

Aujourd'hui la seule aide octroyée par notre commune est pour les agriculteurs et concerne des heures de tractopelle.

Pour favoriser l'installation et dynamiser l'activité du village, nous souhaitons proposer une aide élargie à d'autres secteurs d'activités, qui pourraient être l'artisanat, l'agriculture et le commerce.

M. PERNET nous informe que la 3 CMA en partenariat avec la région soutient le commerce local par des aides directes. Lors de l'installation, la communauté de commune, apporte une aide de 10% de la somme des travaux (dans la limite de 50 000€ et partir de 10 000€ de dépenses), ce dispositif étant complété par une aide de 20 % de la région.

De ce fait, nous décidons de sortir le commerce de notre champ d'action, agriculteurs et artisans seront les seuls bénéficiaires de l'aide unique à l'installation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

➤ **DÉCIDE** d'accorder une aide unique aux artisans, agriculteurs d'un montant de 30 % des travaux. Cette subvention est plafonnée à 2000€. Elle pourra être octroyée pour les travaux suivants :

- Raccordement aux réseaux (eau, assainissement, électricité),
- rénovation ou construction d'un local professionnel,
- voirie.

5 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES CELTI'CIMES

M. Le Maire présente la demande de subvention déposée par l'association les Celti'cimes pour l'organisation d'un festival de musique irlandaise qui aura lieu du 23 au 29 juillet 2022 d'un montant 1 500 €. Le concert d'ouverture aura lieu cette année à Albiez le Jeune.

Monsieur le Maire, lit en séance le dossier de demande de subvention de l'association les Celti'cimes. Depuis 2 ans, l'association, pour des raisons sanitaires, n'a organisé qu'un festival « réduit », sans concert sur notre village de ce fait n'a pas fait de demande d'aide.

Pour rappel, ci-dessous les subventions octroyées à l'association les Celti'cimes depuis le 2013

2013 - 2014	2015	2016	2017	2018	2019
2000 €	1000 €	1800 €	1800 €	1800 €	1500 €

M GORRE Alfred, rappelle la nécessité de faire une demande au diocèse pour organiser un évènement dans l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

➤ **APPROUVE** l'attribution à l'association les Celti'cimes d'une subvention d'un montant de 1 500 €.

6 – AFFOUAGES 2022

Monsieur le Maire propose de reconduire la campagne d'affouage en 2022.

Afin de pouvoir démarrer la campagne d'affouages début septembre, le garde forestier ayant terminé la préparation, nous pouvons prendre la délibération dès maintenant.

Le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois pour une durée de trois ans, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Messieurs BLANGY Jean-Marc, BRUNET Michel, DUQUESNOIS Olivier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

➤ **DÉCIDE** de relancer une campagne d'affouage pour l'année 2022

➤ **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes pour l'année 2022 comme ci-après :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m ³)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Mode de commercialisation				Observations	
							Vente publique (appel d'offres)	Contrat d'approvisionnement	Vente de gré à gré ou consultation	Délivrance	Justification	Commentaire
13	AS	65	1		2022	2022				X	Dépérissement des Frênes	
7	AS	35	0.5		2022	2022				X	Dépérissement résineux	
8	AS	10	0.1		2022	2022				X	Dépérissement résineux	
9	AS	10	0.1		2022	2022				X	Dépérissement résineux	
10	AS	15	0.1		2022	2022				X	Dépérissement résineux	
3	AS	5	0.1		2022	2022				X	Dépérissement résineux	

(1) Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

➤ **DÉFINIT** les conditions d'attribution des lots d'affouage de la manière suivante :

- Les lots attribués auront un volume de 5 m³.
- Les lots de bois d'affouage seront attribués sur pied.
- Il sera attribué un lot de bois feuillu par pétitionnaire, un second lot de bois résineux pourra également être attribué au même demandeur.
- Les lots seront attribués par tirage au sort.
- Après ce tirage au sort le titulaire d'un lot disposera d'un délai d'un mois pour se désister.
- Ce même titulaire disposera d'un délai de deux ans pour l'exploiter, les lots non exploités ou un éventuel reliquat sera remis en adjudication passé ce délai.
- Il sera formellement interdit de revendre, ou céder l'affouage sur pied ou sur la parcelle à un tiers.
- Conscient du caractère limité de la ressource forestière, l'affouage est ouvert uniquement aux résidents principaux.

7 – BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Florian PERNET, adjoint aux Finances, présente la décision modificative n° 1 du budget communal qui consiste en un jeu d'écritures pour régulariser la vente de l'épave du Nissan 4x4 (7 000 € à imputer différemment par rapport au budget initial).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

➤ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget communal.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Poste employé communal :

Monsieur le Maire informe, qu'un appel à candidature n'est pas obligatoire dans la cadre d'un recrutement pour un poste saisonnier. M. Philippe BASSO étant embauché à mi-temps en contrat à durée déterminée de 6 mois.

A l'origine M. VESCO Pierre-Jean était visé pour ce poste, mais la limite d'âge pour un fonctionnaire étant atteinte, nous n'avons pas pu l'embaucher. Ce dernier a réalisé pour la commune une mission d'intérim pour la remise en état des sanitaires de la zone de loisirs.

Nous savons qu'il est difficile de trouver du personnel autonome, qui plus est sur un poste à mi-temps et la candidature de M. BASSO répondait à nos attentes.

Bâcha de la zone de loisirs :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bâcha de la zone de loisirs, n'est pas en fonction, il n'est plus alimenté par l'eau et pour l'instant nous n'en savons pas la cause

22h21 Départ de M. JULLIEN Jean-Charles.

Déneigement :

Lors d'un prochain conseil municipal, un bilan du déneigement de la saison 2020/2021 sera présenté aux conseillers municipaux.

Rénovation des façades de la mairie :

Un conseil municipal devra être programmé fin juillet afin de délibérer pour donner ou non l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les marchés pour les travaux d'isolation et de menuiserie de la mairie.

Les plis ont été ouverts et le montant global du marché est inférieur au devis.

Si les subventions attendues ne nous sont pas accordées, la question se posera de la suite à donner à ce projet.

Tour des Aiguilles d'Arves

Le projet initialement imaginé par le SIVAV est pour l'instant à l'arrêt. Notre commune s'est positionnée pour ouvrir dès cet été un circuit Autour des Aiguilles d'Arves, Cette boucle propose aux randonneurs un itinéraire en 5 étapes :

- 1/ Albiez le Jeune, chalet de la Croë en passant par Albiez Montrond
- 2/ Chalet de la Croë , refuge des aiguilles d'Arves par la col de l'épaisseur
- 3/ Refuge des Aiguilles d'Arves, Hameau de Bonnenuit par Valloire
- 4/ Hameau Bonnenuit, Albanne par le Pain de sucre
- 5/ Albanne, Albiez par le col de la croix

Les communes concernées par ce trajet ont donné leurs accords et le SIVAV souhaite soutenir et financer le projet. L'objectif étant d'ouvrir pour le début du mois d'Août.

Il est nécessaire pour sécuriser le trajet de réaliser des travaux sur 2 passages critiques : le passage des dalles en amont de casse massion et le couloir sous le col de l'épaisseur.

Le balisage complet du tour sera réalisé par un professionnel et une plaquette d'information sera éditée par le SIVAV.

Le budget global de ce projet, engagé par le SIVAV s'élève à environ 15000€

L'aire de bivouac créée dernièrement à la zone de loisirs permettra aux randonneurs de planter la tente pour la nuit, de profiter des sanitaires et prochainement de l'eau chaude sous la douche.

Réunions du bureau municipal des lundis

Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers peuvent participer à ces réunions.

22h46 Départ de M. DUQUESNOIS Olivier

Voirie

Nous ne connaissons pour l'instant pas la date des travaux de voirie. Les tarifs ont augmenté de 13 % par rapport à ceux de 2021. Il sera nécessaire de réunir la commission travaux afin de définir les prochains chemins à réaménager.

Cimetière

M. GORRE Alfred demande pour éviter lors du concert des Celti'cimes que les spectateurs accèdent au cimetière de mettre en place des barrières.

Il faudra prévoir aussi de passer la débroussailleuse et de vider la poubelle qui se trouve derrière le petit portillon.

La séance est levée à 23h.

Le Secrétaire de séance
Mme Edith GACHET



Le Maire,
M. Jean-Marc BLANGY

